

■ **Jean-Marc Clerc**, à Avry, Avry-sur-Matran, Route du Château 4, CH-217-3532998-5. Nouvelle procuration non commerciale (art. 458 al. 3 CO et 112 ORC). Jean-Marc Clerc, chauffeur et agriculteur, de Corpataux et Montécu, à Avry-sur-Matran, confère la procuration individuelle avec pouvoir de grever et d'aliéner des immeubles (art. 459 al. 2 CO) à Clerc Marlène, de Corpataux-Magnedens, à Avry-sur-Matran. Objet de la procuration: la procuration s'étend à tous actes portant sur les biens mobiliers et immobiliers actuellement en sa propriété et sa future propriété (Commune d'Avry, articles fonciers 102b, 199, 488, 94, 620, 490, 104, 673), et à toutes activités en faveur du mandant.
Journal no 1308 du 21.03.2005
(02766402 / CH-217.3.532.998-5)